



PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 avril 2011

Le vingt huit avril deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES (arrivé à 20h25), Olivier DUSSOPT, Jean Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUOINON, Marie Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Etaients absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Max DESSUS, Jean François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Michel ROUX, René SABATIER, Robert SEUX, Jean Pierre VALETTE,

Pouvoirs et représentation

- Mme Aïda BOYER avait donné pouvoir à Mme Danièle MAGAND
- Mme Cécile CHENEVIER avait donné pouvoir à M. Thomas TOULARASTEL
- Mme Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à M. Alain ZABAL
- M. Max DESSUS avait donné pouvoir à Mme Céline BONNET
- Mme Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à M. Christophe FRANCOIS
- Mme Edith MANTELIN avait donné pouvoir à M. Olivier DUSSOPT
- M. Bernard MARCE avait donné pouvoir à Mme Marie Hélène REYNAUD
- M. Jean Claude ORIOL avait donné pouvoir à M. Robert BOSSY
- M. Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à M. François SIBILLE
- M. René SABATIER avait donné pouvoir à M. Joël GRENIER
- M. Robert SEUX avait donné pouvoir à M. Laurent MARCE
- M. Jean Pierre VALETTE avait donné pouvoir à M. François CHAUVIN

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Yves BELLONI (Trésorier Principal) Nadine BASINI, Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Jean Luc FLATTOT

Secrétaire de séance : Madame Dominique OLAGNE

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 21 avril 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 40 Titulaires et 0 suppléant

Pouvoirs : 12

Votants : 51

2011,086 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNE DE BOULIEU LES ANNONAY

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE Madame Geneviève FAVERJON installée en qualité de Conseillère Communautaire titulaire

DECLARE Monsieur Jérôme VINCENT installé en qualité de Conseiller Communautaire suppléant.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011,087 -BUREAU COMMUNAUTAIRE : Election d'un Vice Président en remplacement d'un Vice Président démissionnaire

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE Monsieur BOSSY installé en qualité de Vice Président

2011,088 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 MARS 2011

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 3 mars 2011.

2011,089 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2011

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

Article 1 Fixation du taux d'imposition 2011 à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Taux d'imposition 2011 à la CFE : 26,41 % (Taux constant – soit le taux de référence 2010 figurant sur l'état fiscal 1259 notifié par la DGFIP au titre de l'année 2011)

Article 2 Fixation des taux d'imposition 2011 à la Taxe d'habitation (TH), à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) :

Le Conseil Communautaire rappelle :

1. qu'il ne souhaite pas lever un produit fiscal supplémentaire en 2011,
2. qu'ainsi la CCBA ne percevra en 2011 une fiscalité dite « ménages » qu'à concurrence de la fiscalité ménage transférée en raison de la suppression de la taxe professionnelle,

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire :

- entérine les taux d'imposition transférés en vertu de la réglementation, à savoir :
 - * Taux d'imposition 2011 à la TH : 9,01 % (*colonne 8b de l'état fiscal n°1259 FPU de l'année 2011*)
 - * Taux d'imposition 2011 à la TFPB : 0 % (*colonne 8b de l'état fiscal n°1259 FPU de l'année 2011*)
 - * Taux d'imposition 2011 à la TFPNB : 3,90 % (*colonne 8b de l'état fiscal n°1259 FPU de l'année 2011*)
- Ne vote pas de taux complémentaires qui lui permettrait d'obtenir une recette fiscale supplémentaire sur la TH, le FB et le FNB autre que la fiscalité ménage transférée en application des règles déterminant le nouveau panier de ressources se substituant à la Taxe Professionnelle Unique

2011,090 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : gratification aux élèves stagiaires

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

INSTAURE la possibilité de verser une gratification aux étudiants stagiaires pour un stage d'une durée supérieur à 2 mois, si la nature des activités au sein de la communauté de communes le justifie.

ETABLIT que le montant de la gratification mensuelle s'élèvera à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour un temps complet

2011,091- PARC D'ACTIVITE DE PRACHENET – COMMUNE DE ST CYR – CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE MODUL'AUTO

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² à prendre sur la parcelle n° 2014, au prix de 30 € HT / m² soit 60 000 € HT à M. GIRARD ou à toute autre personne s'y substituant pour y installer et développer son activité.

2011,092- SCHÉMA DIRECTEUR DES ZONES D'ACTIVITÉS DU BASSIN D'ANNONAY (2011 - 2016)

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le schéma directeur des zones sur ses volets vocation économique et politique des prix

2011,093 - ORC TRANCHE 3 – ACTION 6 INTITULÉE : SOUTENIR L'ANIMATION DES UNIONS COMMERCIALES : OCTROI D'UNE SUBVENTION FISAC À LA FÉDÉRATION DES COMMERÇANTS ANNONAY + POUR L'OPÉRATION CHÉQUIER D'OFFRES.

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE....

PROPOSE d'accorder à la Fédération des commerçants Annonay + une subvention de 9 055,50 provenant des crédits FISAC,

2011,094 - CREATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES A VIDALON : DEMANDE DE SUBVENTION REGION AU TITRE DU CDDRA Ardèche Verte.

DELIBERE

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions énoncées ci –dessus qui s'inscrivent dans le projet du territoire Ardèche Verte

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CHARGE le Président de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du CDDRA Ardèche Verte et au titre de l'action n°8 C intitulée « requalification des espaces en friches pour y accueillir de nouvelles activités économiques » et ce, pour un montant le plus élevé possible.

2011.095 – OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ANNONAY POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCES ROUTIER VIA LOGISTIQUE RHONE ALPES

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la proposition et décide d'allouer ,sous forme d'un fonds de concours, le montant de 20 000 € à la commune d'Annonay

2011,096 - PLAN CANTONAL DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (ANNONAY Nord, ANNONAY Sud, SAVAS) - ACTION N° 6 « AMELIORATION DU PARC DE CITERNES » et ACTION 7 « SIGNALETIQUE DES EQUIPEMENTS » – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT ET DEPARTEMENT

DELIBERE

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE le programme d'actions

APPROUVE la demande de subvention

SOLLICITE de l'Etat et du Département les aides les plus élevées possibles en rapport avec l'effort consenti.

RAPPELLE que les dépenses seront acquittées par la COCOBA qui mobilisera les subventions.

2011 097 – OUVERTURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions du président et accepte l'ouverture de l'aire d'accueil.

APPROUVE la gestion par un prestataire extérieur

2011,098 – PRIX DE LA REDEVANCE, DES FLUIDES POUR L'UTILISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL ET LA CONSOMMATION DE FLUIDE ET DES TARIFS DE DÉGRADATIONS

CONSIDERANT que l'aire d'accueil est ouverte à partir de mai. La Cocoba peut donc fixer les prix des redevances versées par les gens du voyage pour l'occupation de l'aire d'accueil

prix par emplacement 5 € (pour 2 places de stationnement)

prix du m³ d'eau : 2,80 €

prix du kw/h : 0,07 €

CONSIDERANT QUE des dégradations peuvent avoir lieu, la COCOBA fixe les tarifs suivants :

| |
|-----------------------|
| Bloc sanitaire |
|-----------------------|

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

| | |
|---------------------------------|-------|
| Tuyauterie, plomberie | 70 € |
| Pommeau de douche | 50 € |
| Chasse d'eau | 250 € |
| Robinet Evier | 150 € |
| Chauffe-eau | 600 € |
| Porte | 900 € |
| Arrêt de porte | 20 € |
| Serrure (complète avec poignée) | 380 € |
| Barillet | 50 € |
| Bac à douche | 600 € |
| Mitigeur douche | 145 € |
| Bac à laver (évier) | 400 € |
| Eclairage bloc sanitaire | 50 € |
| WC | 300 € |
| WC handicapé | 450 € |
| Auvent toit | 200 € |
| Carreau m ² | 100 € |
| Graffiti, tag | 25 € |

| Emplacement | |
|----------------------------|---------|
| Trou dans le sol | 30 € |
| Etendoir | 150 € |
| Compteur eau / électricité | 870 € |
| Prise d'eau | 110 € |
| Branchement eau usée | 2 100 € |
| Prise électrique | 50 € |
| Adaptateur électrique | 30 € |
| Extincteur | 70 € |
| Trou dans le mur | 150 € |
| Clé | 65 € |

| Espaces verts | |
|-----------------------------------|-------|
| Clôture / ml | 40 € |
| Portillon | 450 € |
| Pelouse dégradée / m ² | 5 € |
| Arbre dégradé / U | 100 € |
| Arbuste dégradé | 50 € |

| Système prépaiement | |
|----------------------------|---------|
| Système monétique | 3 000 € |
| Perte d'un badge | 15 € |

| Communs | |
|----------------------|---------|
| Portail d'accès | 4 500 € |
| Barrière d'accès | 2 500 |
| Panneau signalétique | 300 € |
| Candélabre | 2 600 € |

CONSIDERANT que les prix évoluent régulièrement ces prix seront révisés annuellement et annexés au règlement intérieur de l'aire d'accueil, remis à l'ensemble des famille occupant un emplacement.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions du président et accepte les prix proposés

2011.099 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions du président et valide le présent règlement intérieur.

2011,100 – OPAH-RU d'Annonay, action 8 du Programme Local de l'Habitat (PLH) – attribution du marché d'animation de l'OPAH-RU de la commune d'Annonay

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 26/04/2011, a attribué le marché à bons de commandes (sans montant minimum et sans montant maximum) à la société Urbanis sise au 54 cours Lafayette 69003 Lyon.

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

SOLLICITE les aides de l'ANAH pour le financement de l'animation de l'OPAH-RU de la commune d'Annonay et des autres partenaires

2011.101– CAMPING COMMUNAUTAIRE DE VAURE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE

DECIDE d'approuver l'instauration d'un nouveau règlement intérieur en toutes ses dispositions.

2011,102. – CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR LA SAISON CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY « LE MILLE PATTES »

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

PROPOSE, d'accepter le principe de cette convention de mécénat

2011,103 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2011

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

FIXE le taux de la TEOM pour l'année 2011 à 10,35 %

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011,104 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, PAR 50 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. SIBILLE + pouvoir de M. PLAGNAT)

ADOpte l'avenant tel que joint à la présente délibération

AUTORISE le Président à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en application

2011,105 - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COCOBA

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 50 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. SIBILLE + pouvoir de M. PLAGNAT)

ADOpte le présent avenant tel que joint à la présente délibération

AUTORISE le Président à le signer ainsi que toutes se rapportant à sa mise en application

2011,106 - TARIFS DE LA NOUVELLE DÉCHETTERIE DE MARENTON

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ADOpte le nouveau système de mesure par volume constaté des apports effectués par les entreprises, commerçants et artisans du Bassin d'Annonay

FIXE les tarifs de la nouvelle déchetterie de Marenton à compter de son ouverture et jusqu'à une éventuelle nouvelle délibération du Conseil Communautaire venant les modifier

21 € le m3 pour les Déchets Industriels Banaux (DIB),

17 € le m3 pour les déchets verts,

39 € le m3 pour les gravats

2011.107 – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A ETEIZE - SAVAS – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE FAUCONNET Marie-Thérèse, épouse GARDON Pierre, FAUCONNET Alice, épouse GOUDINOUX Philippe et FAUCONNET Geneviève

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 0.90 € le m², soit pour un montant de 2 209,50 euros, afin d'y installer une station d'épuration biologique

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011.108 – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A ETEIZE - SAVAS – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE MONSIEUR FAUCONNET Lucien

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 0,90€ le m², soit pour un montant de 2353,50 euros afin d'y installer une station d'épuration biologique

La séance est levée à 21h30